



FOURNITURES INDUSTRIELLES POUR LA MAINTENANCE AGRICOLE

Siège social et comptabilité

Etablissements secondaires

3, allée des Acacias - ERAINE
60190 BAILLEUL-LE-SOC
Tel 03.44.41.95.33
contact@agri-indus.fr

AILLY-SUR-NOYE
Tel. 03.22.41.00.71
ailly@agri-indus.fr

DOHEM
Tel. 03.21.95.32.33
dohem@agri-indus.fr

LA FEUILLIE
Tel. 02.19.00.40.00
lafeuillie@agri-indus.fr

www.agri-indus.fr

Merci d'envoyer votre règlement au siège social :
AGRI-INDUS - BP 14 - 60190 Estrées Saint Denis
et d'indiquer votre n° de facture.

FACTURE N°	DATE	Page
FA 202410127	31/10/2024	1

CMS 46

ZI LA PAGANIE
ROUTE DE VIRE
46700 PUY L EVEQUE

N° TVA : FR70981594591

Code Client : A112654

SECTEUR : WEB AGRI-INDUS

CODE ARTICLE	DESCRIPTION	QUANTITÉ	P.U. HT	Prix Total HT
FDC011201000000	BL 2419394 / 17/10/2024 / Réf. [AI] Commande Web [#679]			
FDC011202000000	CDE 2407161 / 16/10/2024 / Réf. [AI] Commande Web [#679]			
	CHAPE A SOUD. BO1201 D45 D	1,00	60,50	60,50
	CHAPE A SOUD. BO1202 D45 G	1,00	55,00	55,00
	REGLÉ PAR CB LE 16-10-2024			
	TRANSPORTEUR PRÉVOTÉ TRANSPORTS			
L'abattement pour le retour des pièces est de 15 % après 15 jours et 35 % après 30 jours. Au delà de 6 mois, elles ne sont pas reprises sauf accord particulier mais supporteront systématiquement un abattement minimum de 50 % .				

T. HT Marchandise	Port Magasin	Port Usine	Frais de gestion	Total TVA	TOTAL TTC
115,50	10,90			(20%) 25,28	151,68

RÈGLEMENT : WEB - Carte Bancaire

Nom : AGRI INDUS SAS - IBAN : FR76 1820 6000 2002 0913 3100 119 - BIC/SWIFT : AGRIFRPP882

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTES : Clause de réserve de propriété : en application de la loi 80-335 du 12 mai 1980, les marchandises restent la propriété du vendeur jusqu'au paiement intégral de leur prix. Les risques afférents aux dites marchandises sont transférés à l'acheteur dès la livraison. Les marchandises sont enlevées au magasin. Les livraisons même effectuées par nos soins, quelque en soit le mode sont sous la responsabilité du client. Les marchandises voyagent donc aux risques et périls des destinataires, même expédiées franco de port ou par tarifs spéciaux. Le tribunal de Commerce de Beauvais est le seul compétent pour juger en première instance tout procès entre les parties. Loi du 31 décembre 1992 : pas d'exemple pour paiement anticipé Pénalités de retard de paiement : taux de 1,5 fois l'intérêt légal. Des frais de gestion s'appliqueront pour toute facture inférieure à 50 € TTC.

R.C. B 340 076 397 (87 B 40) - SIRET 340 076 397 00017 - APE 4661 Z - SAS au capital de 159 000 Euros - N° TVA INTRA : FR 81 340 076 397